

Assemblée Permanente du 25 octobre 2025

- Compte-rendu de séance -

Pierre anime
Mathieu scatolin distribue la parole
Anne Chaillan rédige le CR

APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR.

Consensus

JOURNÉE « VIDE REMUE »

Elle est programmée le 8 novembre, Héloïse appelle à l'organisation d'un temps de préparation en amont.

Pour rappel, le « vide Remue » a pour but de vendre les objets non utiles, de proposer un « buffet des commissions » ainsi qu'un atelier « guirlandes ».

MISE À JOUR DE LA LISTE DES ADHÉRENTS.

La liste des adhérents a plusieurs impacts (relation partenaires, demandes subventions...et envoi des emails) ; Piel appelle à une aide à la saisie des informations. (voir 2. Points à débattre)

COMMISSION JARDIN

Commissions jardin annonce installation de cabane, financée avec le concours de subvention de la Ville. Une inauguration est en préparation.

PROCHAIN REPAS BÉNÉVOLES PROGRAMMÉ LE MARDI 28 10 À 20H SOIR

Pour rappel : tous les bénévoles sont les bienvenus, repas hors sac. Save the date !

PARTENARIATS AVEC LA TINETTE STÉPHANOISE

Recyclage des déchets humains à visée agricole. Collecte d'urine à des fins agricoles. Animation une fois par mois au Remue,

- ⇒ **Proposition de permanence le second jeudi du mois de 17h30 à 18h30.**

POINT ACCUEIL BÉNÉVOLES

Il manquerait des bénévoles pour assurer le fonctionnement, et entrer les adhérents dans la banque de données. Proposer un point accueil pourrait permettre de diriger les candidats.

La « commission Empathie » manque de volontaires.

Pour relancer les pratiques, il semblerait judicieux de proposer une orientation.

Reda propose un « trait d'union » entre les bénévoles du Remue, Pierre des points de réunion.

- ⇒ **La permanence bénévole sera mise en place avant chaque repas bénévole**

Héloïse soulève la communication vers les nouveaux bénévoles : il faudrait informer les nouveaux adhérents qui ne reçoivent pas forcément de newsletter.

Plusieurs propositions aboutissent à un travail collaboratif avec la commission programmation

PARTICIPATION À FORMATION 1ERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE.

Projet collaboration avec SIRAN BANA qui organise un temps de formation et propose d'intégrer des volontaires de Remue. Il y aurait une prise en charge pour les bénévoles qui ont de faibles revenus, mais reste à charge en fonction des revenus. Formation de 2 jours. Échéance au 10 novembre pour laisser le temps de faire les démarches administratives. Réponse de possible prise en charge fin janvier 2026.

Plusieurs remarques concernant les modalités : le Remue n'était pas associé au choix de formation ni de prestataire. Toutefois, le choix reste individuel, mais dans le cadre du FDVA, l'association pourrait financer la prise en charge de ces formations.

Appel de Héloïse pour mener une réflexion collaborative courant décembre avec échéance FDVA.

Les personnes intéressées sont appelés à se manifester à la fin de la réunion s'ils sont intéressés.

PROPOSITION DE BOYCOTT DE COCA-COLA ET CARREFOUR.

Ces entreprises sont montrées du doigt pour leur soutien à Israël.

Ce sujet suscite un débat entre l'impact d'une telle décision, le rapprochement de BDS, les relations partenaires, les impacts financiers...

Pour rappel, dans l'organisation quotidienne, le Remue fait de nombreux achats à Carrefour.

Se pose la question de la couleur politique du Remue. Jeff rappelle que le Remue n'est pas une association à visée politique.

Proposition de recevoir BDS dans le café.

Vote sur la proposition de boycott de Coca cola et Carrefour :
8 pour 4 contre 7 abstentions
⇒ **Le boycott est voté.**

MOTION DE FONCTIONNEMENT DU BAR

Hervé propose d'ajouter le paragraphe :

« Les personnes au bar devront être attentives à l'accueil et à l'information de qui entre. Par exemple, si quelqu'un entre dans l'indifférence générale, elles pourront lui dire bonjour, ou si quelqu'une entre en disant bonjour et que personne ne lui répond, elles devront lui répondre. Il se peut aussi qu'un client du bar considère les serveurs comme des sortes de référents du Remue-Méninge, à tort ou à raison. Serveur ou serveuse devront lui répondre avec attention, cherchant à le renseigner au mieux, que cette serveuse ou ce serveur ignore ou connaisse le sujet en question. »

Un point est soulevé concernant les horaires d'ouverture. Dans les faits, c'est la commission bar qui proposait aux AP les horaires en fonction des effectifs de bénévoles disponibles.

D'autre part, la proposition d'Hervé a pour objet de mettre en valeur le rôle d'accueil et de renseignement.

Jeanne se propose de reformuler la proposition mais l'esprit fait consensus, si on prend en compte les personnes qui peuvent avoir des difficultés à gérer le bar et/ou faire le service et/ou parler et orienter les personnes accueillies.

⇒ **Proposition est faite de mettre les informations dans un classeur mural.**

⇒ **Aucune opposition à la motion, elle est adoptée.**

TPE

Historiquement, le Remue n'avait pas de moyen de paiement par carte. Mais Suite à la fermeture de la banque la plus proche, la question est devenue plus urgente, mais soulève la question logicielle.

Il apparaîtrait que le logiciel utilisé n'est plus suivi et ne pourrait pas permettre un paiement par TPE.

En outre, de nouvelles normes comptables impliquent de changer de logiciel. Ces nouvelles normes concernant la TVA, et surtout le plafond de revenus mensuel qui passe de 80 000 euros à 25 000 euros mensuels.

⇒ **Il est spontanément voté confiance à Héloïse, représentante légale, pour choisir le contrat TPE le plus adapté, en lien avec un logiciel.**

⇒ **Consensus concernant le remodelage de l'espace caisse dans ces conditions.**

MODIFICATION DE LA DURÉE DE MANDAT DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Il est explicité que seule l'AG ou une AGE peut modifier les statuts et donc la durée des mandats des responsables légaux.

Se pose la question des passages et transmissions d'informations (partenaires, suivi des projets, passations...) qui pourraient être préjudiciables au Remue-Ménages, entre autre dû à la perte des informations.

Il est fait rappel des modalités de sollicitations d'une AGE : l'AP ne peut pas solliciter une AGE selon les statuts. C'est donc la loi 1901 qui fait foi, et qui stipule que ce sont les responsables légaux qui peuvent solliciter cette AGE.

⇒ **La proposition est refusée.**

PARTAGE DES LOCAUX

Les bureaux à l'étage sont actuellement partiellement loués, mais les locataires sont partis ou en passe de partir.

Loyer des petits débrouillards

Il est voté que les petits débrouillards paieront leur dernier loyer au prorata du temps passé
16 pour 3 abstentions

Contribution au loyer de la REC ROOM

Pas de loyer reçus depuis juillet, arriéré depuis août.

⇒ **Proposition est faite de solliciter les instances déjà existantes pour permettre des échanges. Toutefois, comme le règlement intérieur prévoit une commission de médiation pour les conflits, c'est cette option qui est choisie.**

L'instance de médiation fera un compte rendu.

➤ **2 bureaux sont disponibles pour des activités non commerciales**

Merci de diffuser

170 euros pour chaque local, charges comprises (internet, électricité...)